



COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2017

ENGAGEMENT DE VVR INTERNATIONAL

Dans l'intégration des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Renouvellement de l' engagement de VVR International envers le Pacte Mondial.

Notre société VVR International a intégré le Global Compact en 2013 et s'est ainsi engagée à respecter les 10 principes fondateurs du Pacte mondial des Nations unies concernant les droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et dans la lutte contre la corruption. Nous n'avons cessé d'intégrer et de faire progresser, au quotidien, ces valeurs dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos méthodes de travail.

Au cours de cette année, VVR International s'est encore démarqué par son engagement dans ses actions concernant sa responsabilité sociétale en tant qu'entreprise et donc sa contribution à l'amélioration des équilibres environnementaux, sociaux et sociétaux. Notre taille bien que modeste limite nos actions à un impact limité sur les quatre thèmes fondamentaux du Pacte mondial, mais nous sommes persuadés que la multiplication de gestes quotidiens, même petits, contribue grandement à l'intérêt général.

En tant que Directeur General, je renouvèle par la présente mon soutien au Pacte Mondial et ma volonté de continuer à proposer et à encourager toutes initiatives permettant d'optimiser les conditions de travail de mes collaborateurs, de diminuer notre empreinte écologique, d'assurer les Droits de l'Homme pour tous et de lutter contre toutes formes de corruption.

CAMILLE VERCHERY
Directeur général



LES PRINCIPES

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

NOS OBJECTIFS

VVR International réitère son engagement aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail et des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et de travail des enfants.

Notre rôle est de sécuriser et pérenniser le développement industriel et stratégique de sociétés européennes en Chine et au Brésil. Dans ce contexte nous nous devons d'être vigilants et de nous assurer du respect et de la protection des droits de l'Homme chez chacun de nos prestataires, fournisseurs, partenaires, distributeurs... mais aussi au sein de nos locaux.

NOTRE MISE EN ŒUVRE

Dans un contexte international, il est important pour VVR International que ces collaborateurs aient à cœur les mêmes valeurs que les siennes et donc de promouvoir et de respecter les droits de l'Homme :

- Nos responsables Ressources Humaines veillent à la stricte application des lois du travail, au respect de la vie privée et à l'égalité de tous.
- Nous nous engageons au travers des audits que nous faisons à vérifier que nos partenaires respectent des pratiques professionnelles avec intégrité.
- Nous veillons à ce qu'ils remplissent toutes les réglementations internationales et nationales en termes de travail, mais également de respect des droits de l'Homme.
- Nos partenaires ne procèdent à aucune discrimination, notamment en termes d'emploi et de recrutement.
- Nous travaillons également avec des organisations gouvernementales afin de nous assurer du respect des lois en vigueur nationalement.

MESURE DE NOS RÉSULTATS

Dans nos locaux français, chinois ou brésiliens et dans nos équipes, le personnel peut s'exprimer librement et proposer des améliorations au sein de nos équipes et du bureau. Au cours de l'année écoulée, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre évènement significatif, n'a été rapporté.

Principes relatifs aux Normes Internationales du Travail

LES PRINCIPES

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. Les entreprises à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

NOS OBJECTIFS

Notre société assure à ses institutions représentatives du personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et les dispositions relatives à la liberté d'association et au droit à la négociation collective. Notre entreprise étant à taille humaine, le dialogue est établi de façon directe, individuellement ou collectivement. De ce fait, nous attachons beaucoup d'intérêt aux idées de nos collaborateurs et restons ouverts à toute discussion.

NOTRE MISE EN ŒUVRE

VVR International a toujours eu conscience que ce sont ses collaborateurs qui créent la richesse d'une entreprise, c'est pourquoi nous mettons l'Homme au cœur de nos activités et de notre développement. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail de nos employés et éliminer les discriminations, quelles qu'elles soient :

- Comme chaque année, nous organisons une assemblée générale pour présenter les chiffres de l'année et afin de présenter la stratégie à venir. Les employés sont invités à faire des propositions et à participer de manière active à l'élaboration des axes de développement tant au niveau stratégique qu'économique.
- Nos audits de type SA8000 ou BSCI contiennent des sections réservées à l'analyse des conditions de travail (norme de sécurité, libre exercice du droit à la liberté d'association, interdiction de faire travailler des enfants...)
- Notre lieu de travail est agréable, convivial, serein et confortable : poste de travail ergonomique pour tous nos salariés, coin cuisine en libre-service pour tous...
- La communication entre salariés et direction est un point essentiel, les entretiens individuels permettent de faire un point sur le bilan de l'année et les objectifs fixés. Nous évoquons également les besoins en formation qu'ils soient techniques ou linguistiques.
- Nous ne pratiquons aucune discrimination que ce soit au niveau du recrutement, de l'avancement ou de la fin de la collaboration avec les employés. La sélection de nos collaborateurs est strictement basée sur des critères objectifs liés au niveau de formation et d'expérience requis pour un poste.

MESURE DE NOS RÉSULTATS

Nos résultats se traduisent par notre diversité culturelle au sein de nos équipes et l'embauche de jeunes diplômés sur nos sites chinois et français.

LES PRINCIPES

3. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
4. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
5. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

NOS OBJECTIFS

Bien que notre activité de prestataire de services ne fasse pas partie des activités ayant le plus d'impact sur notre environnement, nous sommes conscients que nos comportements peuvent avoir une influence sur celui-ci et nous nous sommes fixé comme objectif de limiter au maximum notre empreinte écologique.

NOTRE MISE EN ŒUVRE

L'environnement est l'affaire de tous et même à notre échelle nous pouvons participer, c'est ce qui a motivé notre inscription à Global Compact :

- Nous échangeons sur les bonnes pratiques et informons nos équipes sur l'attitude pour préserver les ressources et l'environnement ; notamment sur le tri des déchets et le recyclage.
- Nous encourageons les déplacements en transport en commun lors des déplacements professionnels. Les déplacements dans Paris se font à pied, en métro, à Vélib ou en Autolib.
- Le train est le moyen privilégié au niveau national et limitrophe, le mode de transport aérien n'est utilisé que pour les déplacements internationaux.
- Les impressions papier sont réduites et nous privilégions les formats numériques, ou nous imprimons sur un format recto verso. En limitant l'impression papier, nous diminuons aussi notre consommation en cartouches d'encre.
- Nous veillons à travailler avec des entreprises dont les audits prouvent qu'elles font de réelles économies d'énergie

MESURE DE NOS RÉSULTATS

En interne, la vie de l'entreprise est régie par la responsabilisation de chacun sur les problématiques d'environnement et de rationalisation des ressources. Cette année encore nous avons pu diminuer nos consommations de papiers et cartouches d'encre en grâce à l'utilisation de formats numérique. Et nous avons considérablement augmenté l'emploi des transports en train en Europe et en Chine.

LES PRINCIPES

6. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

NOS OBJECTIFS

Avec notre spécialisation dans la gestion de projets industriels en Chine, VVR International ne peut se permettre d'avoir du personnel corrompu au sein de ses équipes ; notre crédibilité étant en jeu. En 2016, nous avons continué notre engagement en faveur de la lutte contre la corruption, que ce soit au niveau interne ou au niveau externe lorsque nous choisissons nos collaborateurs.

NOTRE MISE EN ŒUVRE

Éthique et intégrité sont au cœur même de nos démarches de travail, et nous attendons la même fermeté de la part de nos partenaires :

- Nous avons mis en place une politique interne de lutte contre la corruption.
- Nous sensibilisons nos équipes à des thèmes comme l'éthique et l'anticorruption grâce à des formations.
- Nous faisons nos choix de prestataires de manière objective, impartiale et après mûre réflexion. Nous établissons des devis selon un cahier des charges prédéfini et précis.
- Nous maintenons un positionnement commercial respectueux des principes d'une concurrence honnête et loyale.
- Nous excluons toute complicité active ou passive concernant la violation des droits de l'Homme ;
- Nos fournisseurs et partenaires ne pratiquent ou ne tolèrent aucune forme de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds.

MESURE DE NOS RÉSULTATS

Nous avons mis en place une politique de lutte contre la corruption dont on observe les résultats à différents niveaux au sein même de notre société :

- **Engagement de nos employés** : Nos employés ont tous signé une charte éthique qui définit le terme de corruption. Chaque employé s'engage personnellement et financièrement en cas de non-respect de ces règles éthiques.
- **Formations des employés** : La direction a choisi l'axe de la prévention et privilégie la prise de conscience de ses employés sur les impacts négatifs de telles pratiques.
- **Soutien aux employés** : Nous encourageons chaque employé à rapporter le plus rapidement possible chaque tentative de corruption rencontrée sur le terrain.
- **Contrôle des employés** : VVR International a mis en place un système interne de validation sur plusieurs niveaux. Ainsi, aucun chef projet n'est seul à gérer un compte client ou fournisseur et est secondé par un autre chef de projet en soutien, créant donc un contrôle mutuel.

VVR international, une petite structure qui mise sur l'interculturel et la parité

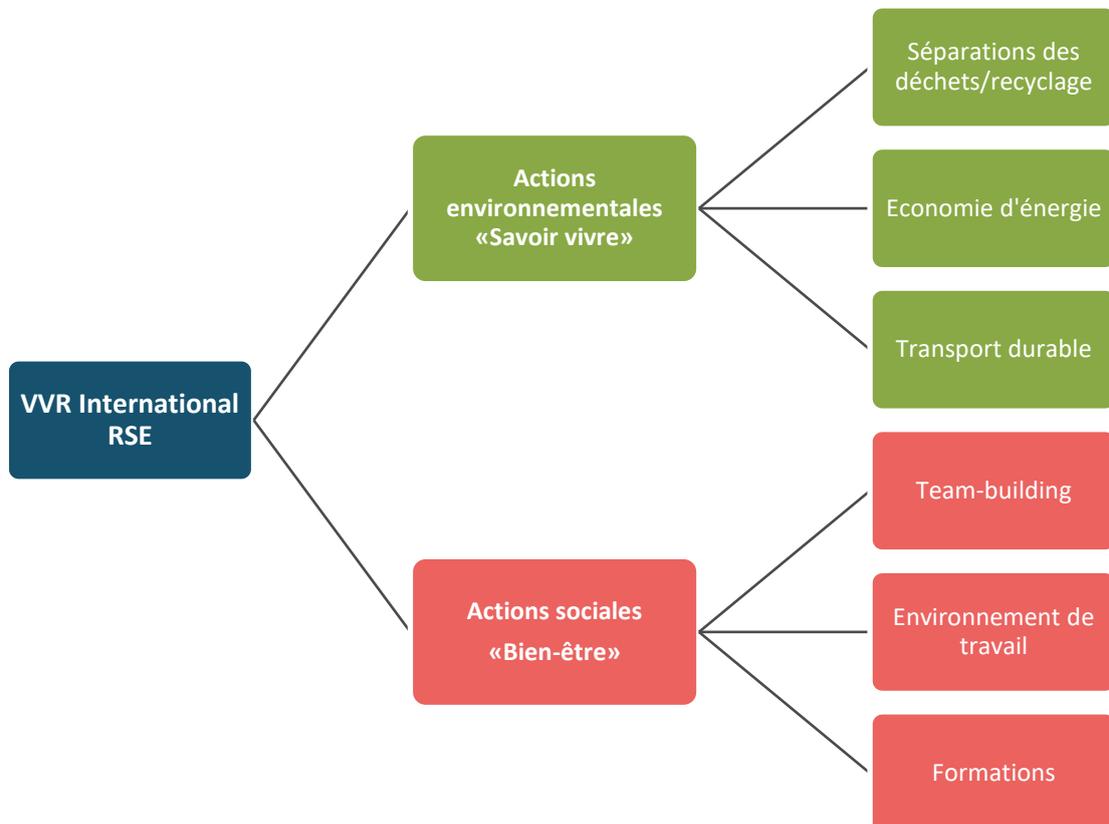
Cette année encore nous avons parié sur des équipes au profil varié et aux nationalités différentes. Dans nos locaux en Chine nous avons intégré de nouveaux membres venant d'horizons différents avec des profils très différents : des managers ayant une forte expérience du monde du travail ou au contraire des jeunes diplômés très motivés.

Ces différents recrutements nous ont permis de former des équipes où la parité est maintenue. De plus, nombreux d'entre eux nous font confiance et décident de rester longtemps au sein de nos équipes.

Nous visons à former des équipes efficaces et performantes pour cela nous n'hésitons pas à miser sur des profils différents.

VVR International s'engage dans une politique RSE

Sensibles aux préoccupations sociales, environnementales, et économiques, nous avons mis en place une série d'actions afin de respecter l'environnement et d'améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs.



Mais notre engagement RSE ne se limite pas juste à nos équipes, mais aussi aux services que nous proposons à nos clients.

Nous accompagnons nos clients dans la réalisation des audits de leur fournisseur. Nos équipes ont à cœur de préparer des audits techniques et sociaux qui reprennent les thèmes essentiels des audits suivant un plan d'amélioration BSCI. Tout fournisseur suivi par nos équipes est recontrôlé dans les 6 mois suivant le premier audit afin de mesurer leur amélioration.

VVR International s'est déjà illustré dans la lutte contre la corruption.

Nos équipes sont très engagées dans la lutte contre la corruption et elles prennent toutes les précautions afin de contrôler et d'éviter ce risque au travers de formation, de soutien et de contrôle de ces employés.

Notre programme anticorruption nous a permis en 2009 de déceler un cas de corruption dans nos équipes basées en Chine. Depuis aucun autre cas n'a été relevé, cependant à plusieurs reprises des inspecteurs ont rapporté des « sollicitations » de potentiels fournisseurs. Dans ce type de situation, VVR International évince automatiquement le fournisseur de ces contacts et le déconseille fortement à ses clients.

Notre politique afin de limiter et contrôler ce risque est basée sur une organisation spécifique au niveau des inspecteurs qualité et une organisation projet extrêmement structurée afin que les fournisseurs aient plusieurs interlocuteurs. De plus, nous privilégions une communication interne pour permettre à nos équipes d'échanger sur ces situations et d'en faire des exemples de lutte anticorruption, et ainsi de créer un environnement de confiance pour que chaque sollicitation remonte jusqu'au siège.

Depuis plus de 17 ans, nous avons prouvé par notre engagement et les politiques que nous avons mises en place notre lutte active contre la corruption.